

## **Communications municipales à la séance du Conseil communal du 10 décembre 2021**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### **1) Projet de construction d'un couvert photovoltaïque à la déchetterie communale**

La Municipalité souhaite étudier deux possibilités de couverture de la déchetterie communale, d'une part sur les bennes de verre, pierreux, flaconnage et PET, ceci dans la continuité du bâtiment « dépose couverte », et d'autre part sur l'ensemble de la déchetterie. Cette nouvelle réalisation pourrait intégrer des panneaux photovoltaïques en lieu et place d'une toiture classique. Les bâtiments existants pourraient eux aussi être recouverts avec de tels panneaux. Pour la variante d'une couverture de toute la déchetterie, une offre a été sollicitée auprès du Service intercommunal de l'électricité (SIE SA) ainsi qu'auprès de l'entreprise Schopfer et Niggli SA. Un mandat d'étude de faisabilité photovoltaïque sur la déchetterie a été adjugé aux entreprises précitées.

Le montant total des honoraires s'élèvent à Fr. 18'300.- TTC, lesquels seront comptabilisés au compte n° 302.5030.237. Ils seront financés par le chapitre 5 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude », conclusion n° 4, du préavis de début de législature n° 2021/23 « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026 ».

### **2) Recommandations en faveur des vélos dans les chantiers**

Les villes de l'agglomération Lausanne-Morges évoluent, se transforment et de nombreux chantiers émergent. Lors de ces chantiers, des mesures et des déviations sont naturellement prévues pour les véhicules motorisés, à l'inverse du vélo, qui est laissé pour compte dans la majorité des cas. Durant la pause estivale, ce constat a été relevé dans le cadre de plusieurs chantiers de la Ville d'Ecublens. Le vélo, par sa petite dimension, sa maniabilité, sa sensibilité aux détours et aux pentes, nécessite également d'être considéré pour lui-même lors de travaux.

Un document traduisant la volonté d'apporter plus de sécurité et de confort aux cyclistes dans les chantiers a été élaboré, à l'exemple de la fiche-conseil de la Ville de Lausanne. Il s'agit de 10 règles d'or que les autorités compétentes et les entreprises doivent prendre en compte en matière de guidage et de sécurité des vélos aux abords des chantiers. Cette fiche-conseil sera transmise aux entreprises mandatées et gestionnaires de réseaux avant les chantiers.

Elle est disponible sur le site internet de la Commune :

<https://www.ecublens.ch/services/administration/urbanisme-constructions-mobilite/mobilite#v%C3%A9los-et-chantiers>

**3) RC 82 – Requalification Tir-Fédéral – Pont-Bleu – mise à 50 km/h**

L'Etat de Vaud a validé la mise à 50 km/h d'une partie du tronçon de la RC82 (Tir-Fédéral) en localité. La Commission cantonale a autorisé uniquement l'abaissement de la vitesse à 50 km/h sur le tronçon entre le carrefour de la Cerisaie et le carrefour du chemin des Cèdres. En application des dispositions cantonales, l'abrogation du 60 km/h nécessitant d'être légalisée, cette mesure a été publiée officiellement dans la Feuille des avis officiels du 16 novembre 2021. Elle ne pourra entrer en force qu'en l'absence d'un recours dans les 30 jours. La Police de l'Ouest lausannois pourra ensuite procéder aux modifications de signalisation.

**4) Préavis n° 2021/11 « Mesures d'aides et de relances économiques résultant de la pandémie du COVID-19 – Demande de crédits complémentaires »**

La Municipalité se réjouit d'avoir épuisé la totalité du fond destiné au financement des bons solidaires. En effet, le 23 novembre 2021 a marqué la fin de cette opération qui fut un succès : 2'437 personnes ont acheté pour Fr. 1'000'150.- de bons. 48 entreprises ont participé à l'opération et, à ce jour, c'est un montant de Fr. 770'000.- qui a d'ores et déjà été utilisé auprès des commerçants. Les bons achetés sont valables jusqu'au 30 juin 2021.

*La Municipalité*